



BILAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2019



Bilan de gestion des matières résiduelles 2019

1. Objectifs du PGMR 2016-2020.
2. Données sur l'élimination 2018 publiées par le MELCC.
3. Bilan du secteur résidentiel 2019.
4. Rapport de suivi 2019 du PGMR 2016-2020.
5. Priorités 2020 et étapes subséquentes.

1

Objectifs du PGMR 2016-2020

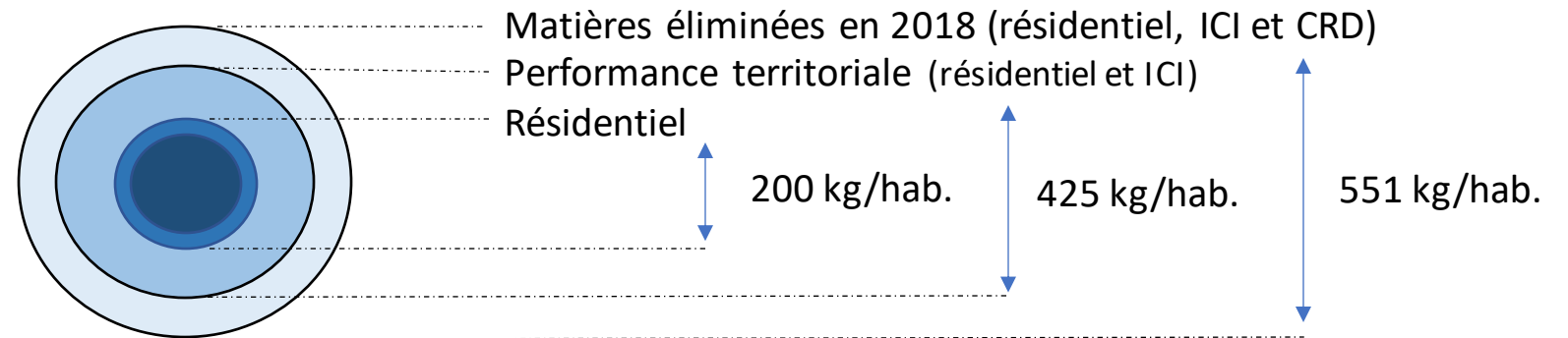
- Éliminer au maximum 450 kg/hab./an
- Recycler 80 % du papier, carton, plastique, verre, métal
- Traiter 89 % de la matière résiduelle organique
- Valoriser 85 % du béton, brique, asphalte
- Acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de construction, rénovation et démolition



2 Données d'élimination 2018

551 kg/hab.

- 551 kg/hab. des matières résiduelles éliminées en 2018 (résidentiel, ICI et CRD).
- En fonction des lieux d'élimination.

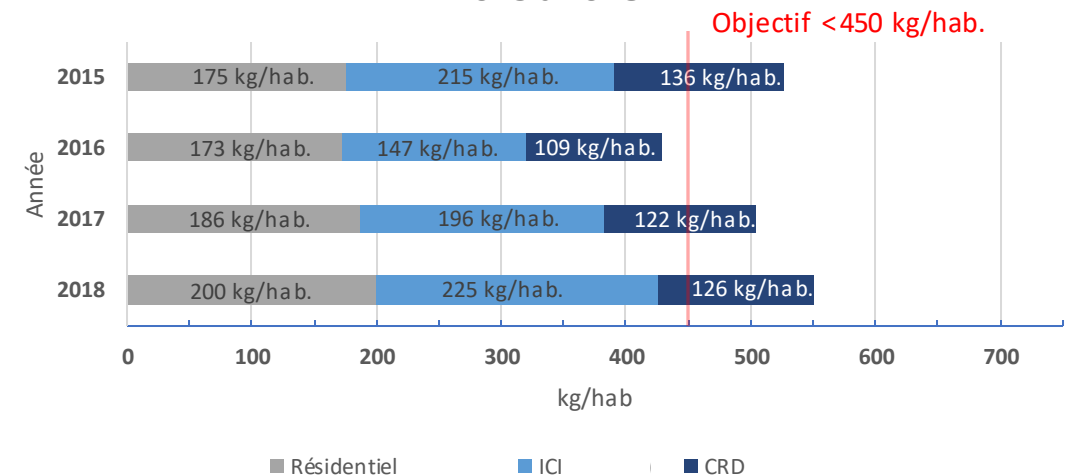


2 Données d'élimination 2018

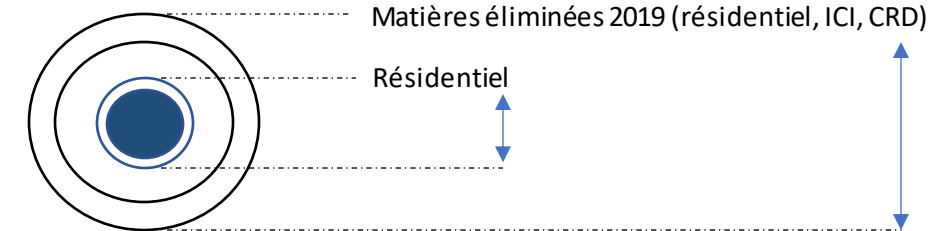
100 kg/hab.

Il faut réduire le tonnage de matières résiduelles éliminées d'environ 17 000 tonnes/an afin d'atteindre l'objectif d'éliminer un maximum de 450 kg/hab./an.

Matières résiduelles éliminées par habitant (kg/hab.) de 2015 à 2018



- Seul un bilan sommaire pour le secteur résidentiel est présenté (collectes porte-à-porte et écocentres).



3 Bilan du secteur résidentiel 2019



Collecte des matières organiques

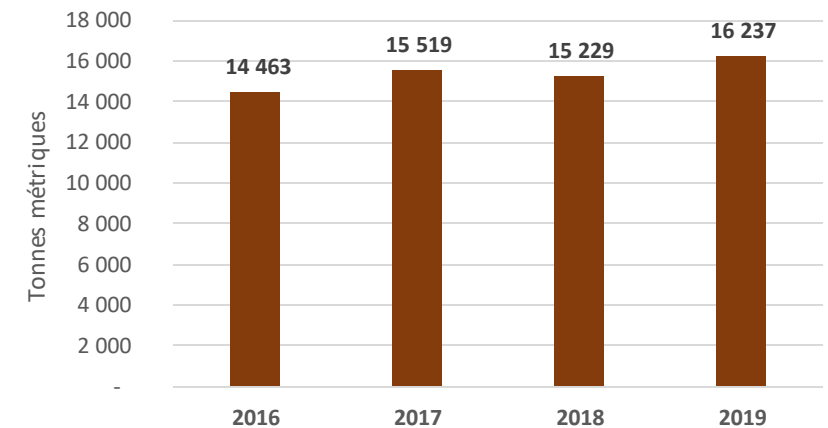
+ 6,6 %

Soit 1 008 tonnes de plus que 2018 (15 229 t)
et 718 tonnes de plus que 2017 (15 519 t).

5 %

Taux des matières résiduelles non conformes
(englobe 2019).

Quantité de matières organiques collectées par
bac (2016 à 2019)



3 Bilan du secteur résidentiel 2019



Collecte des matières recyclables

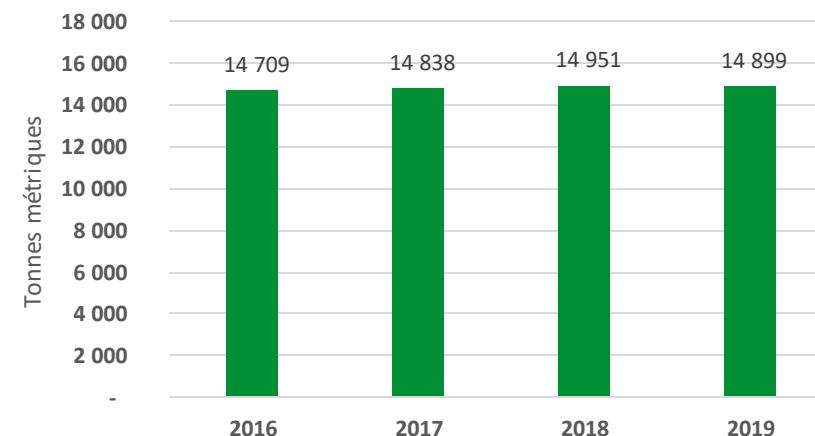
16 %

Taux des matières résiduelles non conformes récupérées dans les matières recyclables, soit une hausse par rapport à 2018 (13 %).

41 %

Le papier représente 41 % des matières reçues au centre de tri de Récup Estrie.

Quantité de matières recyclables collectées par bac
(2016 à 2019)



3 Bilan du secteur résidentiel 2019



Collecte des déchets

+3,55 %

La quantité de déchets par habitant collectée est passée de 169 kg/hab. en 2016 à 175 kg/hab. en 2020, il s'agit d'une hausse d'environ 3,55 %.



3 Bilan du secteur résidentiel 2019



Écocentres

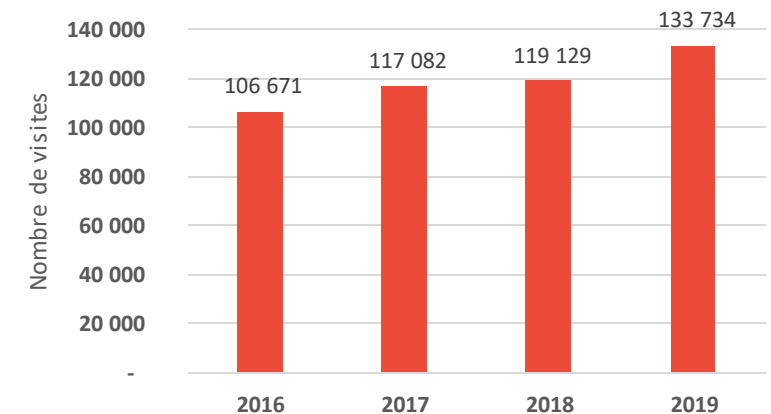
+11 %

Augmentation de 11 % du nombre de visites aux écocentres.

61 %

Les résidus de construction, rénovation et démolition, les agrégats et les sols représentent 61 % des tonnages reçus.

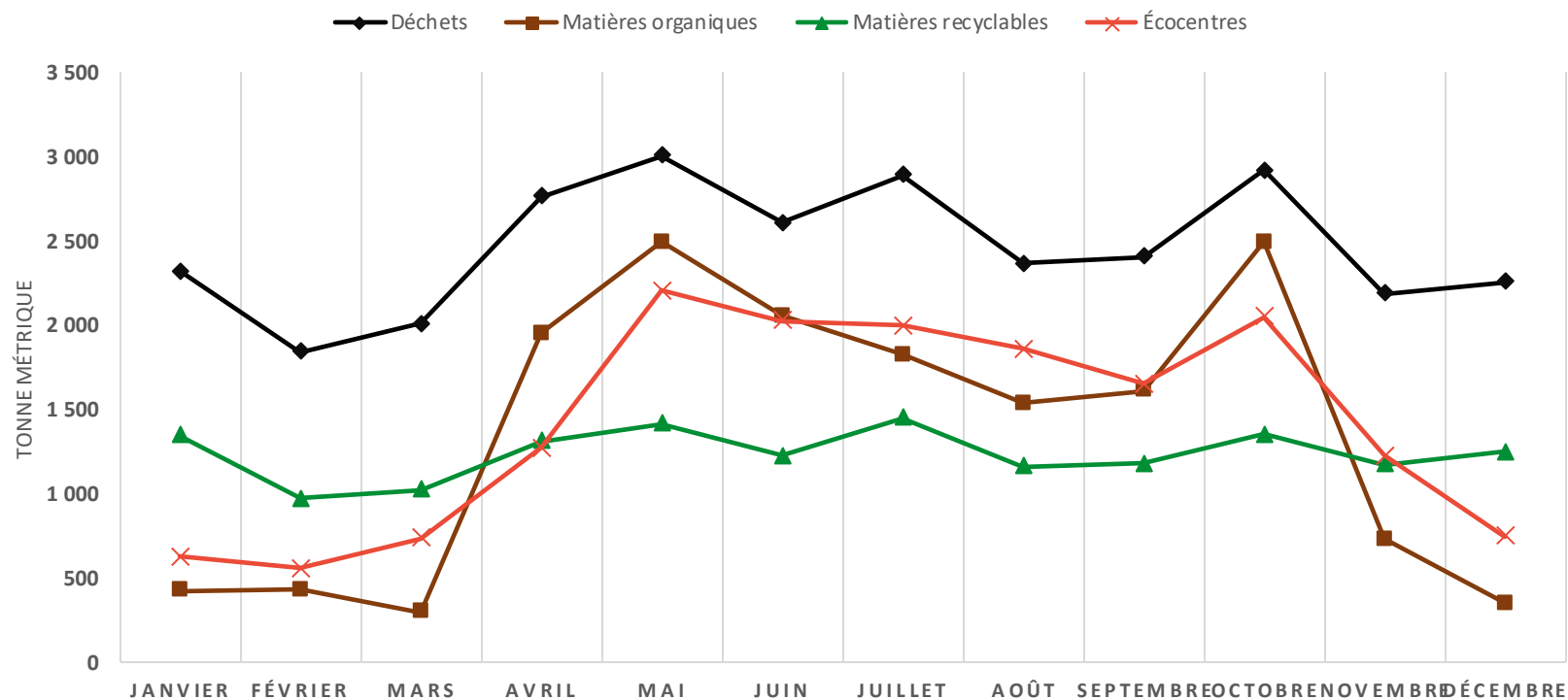
Nombre de visites reçues aux écocentres par année (2016 à 2019)



3

Bilan du secteur résidentiel 2019

COLLECTES PORTE-À-PORTE ET ÉCOCENTRES 2019 TONNAGE PAR MOIS



3 Bilan du secteur résidentiel 2020



Valorisation

59 %

Au total, 59 % des matières résiduelles collectées ont été dirigées vers un centre de tri, un recycleur ou une entreprise de valorisation.



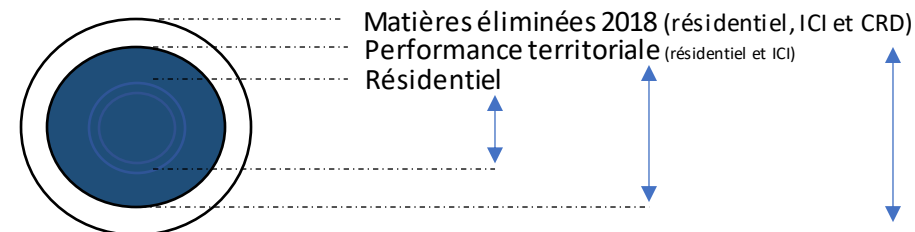
Obligation de transmettre un rapport de suivi de la mise en œuvre du PGMR en vigueur au plus tard le 30 juin de chaque année.

Permet le versement d'une contribution financière dans le cadre du Programme de redistribution aux municipalités des redevances sur l'élimination de matières résiduelles.

4 Rapport de suivi 2019 du PGMR 2016-2020

Le montant de la contribution financière 2019

- En fonction des tonnages des matières résiduelles éliminées en 2018.
- Bonification selon le respect des critères de gestion des matières organiques :
 - desservir 70 % des unités d'occupation de cinq logements et moins;
 - permettre l'épandage de matières résiduelles fertilisantes organiques sur l'ensemble de la zone verte.
- Selon la population et la performance territoriale (kg/hab./an) de la municipalité.



4 Rapport de suivi 2019 du PGMR 2016-2020

425 kg/hab.

Performance territoriale de Sherbrooke.

- 40 kg/hab./an de moins que la moyenne québécoise (465 kg/hab./an).
- 62 kg/hab./an de moins que la moyenne des villes de population de 100 000 et plus.

1,88 M\$

Contribution financière reçue en 2019.

96 %

Taux de desserte en 2019 des cinq logements et moins (51 518 unités d'occupation sur 53 811 unités d'occupation).



4 Rapport de suivi 2019 du PGMR 2016-2020

Faits saillants 2019 :

- Implantation d'un projet pilote de collecte des matières organiques dans 16 écoles.
- Processus de plans et devis en cours pour l'agrandissement de l'écocentre Rose-Cohen afin de mieux desservir la clientèle du secteur des ICI et CRD.
- Table de travail sur le réemploi avec les entreprises d'économie sociale œuvrant dans le secteur du réemploi.
- Analyse du dossier pour la récupération des contenants de verre.
- Réglementation pour bannir la distribution de sacs d'emplettes à usage unique.



5

- Implanter le projet pilote de collecte du verre par points de dépôt volontaire.
- Poursuivre l'analyse, en collaboration avec le Service de l'entretien et de la voirie, des scénarios de collectes des matières organiques dans les ICI.
- Poursuivre les rencontres avec les organismes de réemploi (Table de travail sur le réemploi).
- Continuer le suivi du projet pilote de collecte des matières organiques en milieu scolaire.
- Réaliser des activités de concertation avec les parties concernées par l'élaboration d'une stratégie de réduction des articles à usage unique.
- Poursuivre le processus de plans et devis pour l'agrandissement de l'écocentre Rose-Cohen.

5 Priorités 2020 et étapes subséquentes

- Transmettre le rapport de suivi 2019 du PGMR 2016-2019.
- Produire un bilan détaillé de la gestion des matières résiduelles (GMR).
- Mettre en place des indicateurs de performance.
- Effectuer une veille stratégique des innovations en GMR.
- Commencer l'élaboration d'un projet de PGMR 2023-2029 :
 - Présentation de la démarche à l'automne 2020.
 - Dépôt du projet au plus tard le 21 octobre 2021.
 - Adoption au plus tard le 21 octobre 2023.



BILAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2019

Merci!

